

Annex A : Caractéristiques techniques

Fourniture de l'eau :

Eau minérale conditionnées dans des bombonnes rechargeables de 19 litres

La société garantit que l'eau minérale est mise en bouteille et manipulée et/ou stockée selon les règles strictes d'hygiène. L'eau livrée doit être exempte de résidus (particules) ou contaminations. Elle doit être claire sans sédiment de couleur transparente.

L'eau doit répondre aux normes de paramètres physique et chimique fixée par l'office national de thermalisme et d'hydrothérapie.

Le traitement des bombonnes doit suivre un traitement de désinfection avant la phase de remplissage conformément aux normes d'hygiène établie par l'office National du thermalisme et de l'hydrothérapie.

Les bombonnes d'eau doivent être scellée convenablement et ne présentent pas de fuites.

La livraison des commandes doit être fournies par le fournisseur sélectionné.

Le fournisseur récupère les bombonnes vides pour chaque bouteille d'eau livrée.

Service annexe (optionnel) :

Un nettoyage rigoureux des fontaines à eaux présentes aux locaux du UNHCR une fois par mois.

Maintenance préventive et réparation des fontaines à eau présentes aux locaux de UNHCR. Le prix des pièces et matériel nécessaires à la réparation seront remboursé par L'UNHCR suite à la présentation de facture détaillant l'intervention de maintenance.